

Article 31 du Règlement

remontant à l'ère médiévale en obligeant ces travailleurs étrangers à vivre dans la maison de leurs employeurs.

Le gouvernement n'a pas tenu la promesse qu'il avait faite le 26 février de communiquer au Comité du travail, de l'emploi et de l'immigration les études qui, selon lui, démontrent qu'il n'y a pas pénurie de travailleurs de maison vivant ailleurs que chez leurs employeurs.

J'ai cru comprendre que les fonctionnaires du ministère ont remis les rapports au ministre quelques jours après le 26 février. Néanmoins, deux mois plus tard, le ministre ne veut toujours pas divulguer les études qui, selon lui, lui donnent raison d'exiger que ces travailleurs vivent chez leurs employeurs.

Le ministre a également mis en oeuvre le programme sans publier le règlement controversé pour qu'il soit commenté par le public et a même souvent refusé au personnel de mon bureau de lui envoyer copie de ce règlement.

Ce règlement ne protège pas du tout les employés de maison qui vivent chez leurs employeurs contre les abus dont ils sont couramment victimes et cela, le ministre le sait très bien.

J'exhorte le ministre à déposer aujourd'hui les études effectuées sur la question par le ministère ainsi que le règlement.

* * *

LA CULTURE DE LA POMME DE TERRE

Mme Catherine Callbeck (Malpègue): Monsieur le Président, les producteurs de pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard s'inquiètent car selon eux le présent gouvernement n'est pas clair quant à la compensation éventuelle qui sera accordée pour la récolte de pommes de terre de semence de 1991.

Ce gouvernement s'est trompé l'année dernière en déclarant avoir isolé la souche nécrotique du virus Y, le PVYm, dans 96 échantillons alors que le virus était présent dans 10 de ces cas seulement; à cause de cela, les ventes de pommes de terre de semence ont été perdues pour une autre année.

Agriculture Canada transmet des messages contradictoires quant au type de compensation qui sera accordée.

Les agriculteurs de l'île méritent mieux que l'incertitude qui règne dans cette affaire.

Même si l'on sait que le PVYm n'est pas très répandu à l'Île-du-Prince-Édouard, malgré l'acceptation du programme de zonage présenté par l'industrie, Agriculture Canada et la province, malgré le fait qu'il n'existe aucune justification scientifique pour cette interdiction, on maintient les restrictions générales.

Je demande au ministre de l'Agriculture de dissiper cette atmosphère d'incertitude et d'annoncer immédiatement ses intentions quant à la compensation qui sera accordée aux producteurs de pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard pour leur récolte de 1991.

* * *

LES MARCHÉS DE L'ÉTAT

M. Garth Turner (Halton—Peel): Monsieur le Président, l'affaire du contrat qui a été accordé à une société québécoise pour la construction d'hélicoptères a fait les manchettes des journaux hier et a soulevé de nombreuses questions ici même.

• (1410)

Elle est perçue comme apportant de l'eau au moulin de ceux qui pensent que le Québec reçoit plus que sa part de la Confédération.

J'aimerais bien savoir où étaient les journalistes lorsqu'un contrat d'un milliard de dollars est allé à London, en Ontario, pour la construction de nouveaux véhicules militaires. Où étaient-ils lorsque Calgary a reçu un contrat d'un milliard pour la fabrication de matériel de communication et lorsque 4,5 milliards de dollars ont été octroyés au Nouveau-Brunswick pour le programme des frégates? Qui a protesté?

Le Canada ne se définit pas à coup de contrats et même si tel était le cas, le bilan serait plutôt positif ces derniers temps. Mais je supplie les Canadiens de ne pas succomber à cette rhétorique séditeuse et d'arrêter de faire comme si les contrats accordés au Québec étaient différents de ceux que reçoit le reste du pays.

Nous sommes fiers que tous les contrats soient répartis équitablement entre toutes les régions du pays.

* * *

CHRISTINE LAMONT ET DAVID SPENCER

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, au moment où je vous parle, deux Canadiens, Christine Lamont et David Spencer se morfondent dans une prison brésilienne.

La tragédie est qu'ils pourraient être libérés dès maintenant. Il suffirait que la ministre canadienne des Affaires extérieures le demande. Mais elle a cédé devant des arguments de procédure et de bureaucratie et elle refuse de le faire.

Je m'inquiète particulièrement parce que le juge brésilien de première instance a déclaré qu'il subissait de fortes pressions politiques pour condamner les dix accusés.